

document de travail

CHARTRE vers un DEVELOPPEMENT DURABLE du PAYS D'AIX

Objectifs territoriaux 2010 – 2015

AGIR DANS L'EXEMPLARITE PAR UNE CROISSANCE VERTE

HISTORIQUE, METHODOLOGIE

I - Les premiers pas du territoire en matière d'environnement :

En 2005, la Communauté du Pays d'Aix lançait sa première Charte de l'Environnement : plus de 30 partenaires impliqués, 113 actions au total, 280 millions d'euros engagés sur sept thématiques de l'environnement.

En 2009, 98 % des actions étaient en cours ou réalisées.

Chaque année, le Comité de Pilotage et de Suivi de la Charte s'est réuni pour présenter les résultats de l'année écoulée, en toute transparence, et préparer les priorités pour les années à venir.

Des bilans exhaustifs ont été produits et diffusés à l'ensemble des partenaires afin de donner à chacun une information complète des actions en matière d'environnement sur le Pays d'Aix.

II - Pourquoi relancer une Charte ?

Après 5 ans de travail sur ce projet, la Charte a besoin d'un nouvel élan pour mieux répondre aux besoins des habitants et aux objectifs du territoire.

Lors de la dernière réunion du Comité de Suivi en décembre 2008, il a été proposé de relancer cette Charte qui arrive au terme de son plan d'actions.

Pour une Charte plus performante, plusieurs pistes de travail ont été proposées par les partenaires :

- *Des objectifs mieux définis et mieux quantifiés reprenant les orientations et objectifs du Grenelle de l'environnement appliqués à nos territoire*
- *Des objectifs plus globaux mais néanmoins concrets répondant aux besoins du territoire*
- *Une déclinaison plus forte de la Charte dans les communes du territoire*
- *Une approche plus transversale dans différents thèmes*
- *La concertation plus élargie*
- *Une évaluation plus complète*

De plus, la Charte peut maintenant s'appuyer sur une organisation interne au sein de la CPA qui intègre de mieux en mieux l'environnement dans l'ensemble de ces politiques sectorielles.

III - Une démarche locale qui s'appuie sur les réflexions nationales du Grenelle

Au travers des lois Grenelle, l'Etat a fixé des priorités d'actions pour la protection et la valorisation de l'environnement. Un travail d'analyse sur les déclinaisons territoriales du Grenelle de l'environnement et des lois qui en découlent a été produit par les services de la CPA. Ces éléments ont été intégrés dans la démarche de Charte. En les adaptant aux

particularités locales de notre territoire, les objectifs nationaux du Grenelle seront déclinés de manière adaptée au sein de la Charte.

Les services de la CPA ont complété cette démarche en réalisant un état des lieux succinct de l'environnement sur le territoire à partir des résultats de la Charte 2005 – 2010.

C'est sur la base des résultats de la 1^{ère} Charte, de l'analyse du Grenelle et de l'état des lieux que l'animation de la concertation a été menée.

IV - Une nouvelle Charte tournée vers la participation des partenaires

Forte de son expérience sur la première Charte, la Communauté du Pays d'Aix a choisi de reconduire et d'affirmer les partenariats qu'elle avait tissés avec les acteurs environnementaux du territoire :

- le rôle essentiel **des associations**, concertées notamment au travers du CPIE du Pays d'Aix : Participation des associations aux ateliers, rôle des associations dans les échanges avec la population, formation des acteurs aux thématiques du développement durable...
- Implication du **Conseil de Développement du Pays d'Aix** plus en amont dans le processus et dans la validation des différentes étapes
- Implication des **communes** mettant en place un Agenda 21 Local par un échange d'expérience, une synergie des initiatives et se faisant le relais auprès de leurs habitants
- Implication de la **population** par le biais de questionnaires et/ou d'enquêtes. L'échelle des bassins de vie est réaffirmée.

Ainsi, en juin 2009, la Communauté du Pays d'Aix a choisi d'organiser des ateliers de travail mixant les différents publics et animés par des élus de la CPA afin de confronter les différentes visions du territoire.

Après des présentations succinctes d'éléments de diagnostic par thématiques, les participants ont pu exposer les enjeux, les objectifs et les actions qui leur semblaient prioritaires par le biais d'un travail « brainstorming » sur « papier adhésif ». Cette technique a permis à chaque acteur de pouvoir s'exprimer et des comptes rendus détaillés ont été réalisés par atelier.

Au total, une centaine de personnes a participé à ces ateliers de travail en juin 2009. La politique du territoire présentée ici est donc le reflet des réflexions, des contributions des groupes de travail. Ces ateliers ont permis de construire l'ossature de la Charte, de s'accorder sur les principaux enjeux, de proposer des objectifs autour desquels seront ensuite déclinés les actions pour la période 2010-2015.

La Charte de Développement Durable est un document qui se décline à deux échelles :

- Un **positionnement stratégique** : la Charte fixe la politique environnementale du Pays d'Aix. Elle peut être perçue comme la contribution environnementale du Projet d'Agglomération décliné dans des objectifs de développement durable. En ce sens les orientations stratégiques de la Charte devront être prises en compte dans tout projet du territoire et plus particulièrement dans le Schéma de Cohérence du territoire (SCOT) en cours d'élaboration. Un travail d'articulation des deux démarches devra être organisé.
- Un **positionnement opérationnel** :
 - o la Charte recense les actions environnementales du territoire et plus largement celles recouvrant le champ du Développement Durable, conduites et proposées avec l'ensemble des partenaires et identifie les nouvelles pistes d'actions.
 - o L'exemplarité de la CPA dans la gestion de ses politiques, ses activités et de son patrimoine sera également mise en avant dans un volet interne de la Charte

Elle répond aux principes de construction classique mises en œuvre généralement pour des Chartes ou Agenda 21 locaux.

- o **L'organisation du pilotage**
- o **La participation des acteurs**
- o **La transversalité de la démarche :**
- o **L'évaluation**
- o **l'amélioration continue**



LES ENJEUX

Une déclinaison locale des orientations nationales du Grenelle de l'Environnement

Le Pays d'Aix s'inscrit pleinement dans les problématiques nationales mises en avant lors du Grenelle de l'Environnement.

Les ateliers de concertation ont permis de définir **quatre axes stratégiques** qui structurent ainsi la Charte Environnement et Développement Durable 2010-2015 :

I - Adopter des modes de vie, de production, de consommation durables

Nos modes de vie, de production et de consommation ont une portée directe sur le développement durable : lorsque nous achetons un produit, nous pouvons privilégier des produits plus respectueux de l'environnement (mode de production, quantité d'emballage, provenance géographique...), des produits fabriqués dans des conditions sociales acceptables (rémunération à un juste prix, conditions de travail...). Face aux enjeux sociaux et environnementaux, un des moyens d'actions est de consommer et de produire autrement.

II - Préserver la biodiversité, les ressources et le patrimoine

Le territoire du Pays d'Aix est un territoire d'une richesse écologique exceptionnelle. La surface occupée par les zonages d'inventaire, de gestion et de protection des espaces naturels représente : 15 606 ha de protection, 59 363 ha de gestion et 85 515 ha d'inventaires. On dénombre pas moins de 107 espèces protégées.

La forte couverture forestière (près de 50%) lui donne un caractère naturel caractéristique des paysages provençaux actuels.

L'enjeu de préservation des milieux naturels et des paysages est essentiel tant pour préserver la biodiversité, que le cadre de vie des habitants, que l'attrait touristique et économique du territoire.

III - Instaurer un environnement respectueux de la santé et de l'homme

Les agressions vis-à-vis de l'environnement ont un impact direct et quotidien sur notre santé par le biais du milieu qui nous entoure : eau, air, sol ou matériaux. Bien que l'espérance de vie des urbains soit plus longue que celle des ruraux, l'urbanisation et la multiplication des substances chimiques etc, comportent des nouveaux risques. Pesticides, oxydes d'azote, particules fines, etc déclenchent des dysfonctionnements du système respiratoire, des cancers, des allergies ou des mortalités prématurées. L'environnement devient un enjeu de santé publique, d'où l'apparition d'une nouvelle question : la santé environnementale.

IV - Lutter contre le changement climatique et adapter le territoire

Les climatologues ont constaté que la température moyenne de la planète avait augmenté de 0,6° C au cours du XXe siècle. La responsabilité humaine de ce réchauffement ne fait aujourd'hui plus de doute. Ses conséquences se font déjà sentir : multiplication des phénomènes météorologiques extrêmes (canicules, augmentation de la force des ouragans, fonte de la banquise, disparition de certaines espèces animales...). Il faut faire face par une action immédiate et à long terme qui passe par la diminution de nos émissions de gaz à effet de serre.

LES PRESCRIPTIONS TRANSVERSES

La mise en œuvre de la transversalité

Les spécificités du territoire ont conduit les partenaires à énoncer lors de la concertation, certaines conditions pour la réussite des actions :

- ☞ **Maîtriser l'étalement urbain** et définir le bon équilibre dans l'usage des sols
- ☞ **Proposer une autre mobilité** (transports en commun, déplacements doux, limitation de l'usage des véhicules individuels)
- ☞ **Valoriser les potentialités locales et s'engager dans des objectifs « croissance verte »**
- ☞ **Modifier les comportements** : éduquer, former, sensibilisation, informer.

Ces principes sont d'ailleurs en corrélation avec les enjeux fixés par le Président de la CPA au début de son mandat :

- **Préserver les ressources,**
- **Axer l'action communautaire sur la proximité,**
- **Promouvoir le rayonnement du territoire.**

La Communauté du Pays d'Aix s'engage de son côté dans une démarche d'exemplarité dans les actions qu'elle conduit par la mise en place d'une Charte interne d'Eco responsabilité.

I - Maîtriser l'étalement urbain et définir le bon équilibre dans l'usage des sols

L'état des lieux

Le Pays d'Aix est un territoire encore peu urbanisé. En effet, 80 % de sa surface est destiné à de l'espace naturel ou agricole. Le territoire offre ainsi un paysage provençal caractéristique : mélange d'espaces agricoles, forestiers, villages perchés ...

Cependant, chacun veut bénéficier de « son petit coin de Provence ». Couplé à la forte attractivité du territoire, ce phénomène entraîne un étalement urbain caractérisé par le développement de nombreux logements individuels, plus ou moins regroupés en périphérie des centres villes. Progressivement, nous assistons à un fort « mitage » des espaces naturels et à une banalisation des paysages.

Cet état de fait entraîne d'autres conséquences négatives sur l'environnement et le cadre de vie du Pays d'Aix :

- Difficulté à organiser des transports en commun plus attractifs que les véhicules particuliers du fait de la faible densité et de la dispersion de l'habitat,
- Eloignements des lieux d'habitation et d'emploi et, de ce fait, augmentation des déplacements individuels,
- Augmentation des émissions de gaz à effet de serre et des pollutions liés aux déplacements et à la consommation énergétique des bâtiments,
- Dégradation des milieux naturels et des paysages par la construction et aggravation des risques et notamment le risque incendie par la construction en forêt,
- Augmentation des coûts pour les services publics (augmentation des distances pour la collecte des déchets, pour les réseaux, entretien des voiries ...).

Par ailleurs, le territoire connaît une forte attractivité tant sur le plan démographique qu'économique. Dès lors, la pression foncière augmente et la concurrence entre les usages du sol est forte. Dans ce contexte le secteur agricole régresse progressivement.

Les enjeux

L'ensemble des acteurs du territoire est unanime : afin de préserver l'environnement du territoire, l'étalement urbain et le mitage de l'espace doivent être stoppés et l'urbanisme du territoire doit être pensé de manière globale à l'échelle du Pays d'Aix.

Pour ce faire, le SCoT et les Plans Locaux d'Urbanisme (PLU) sont des outils majeurs qui doivent être en adéquation avec les objectifs environnementaux de la Charte. Il est nécessaire d'adopter une cohérence urbaine pour lutter contre les pollutions et l'application et le respect des règles d'urbanisme. Les documents d'urbanisme (SCOT et PLU) doivent être positionnés comme des leviers à disposition pour organiser le territoire :

- maîtriser l'étalement urbain et organiser la densification des espaces existants,
- rapprocher les lieux d'activités, des lieux d'habitat et de loisirs,
- Maîtriser l'urbanisation pour gérer les interfaces urbain/forêt et urbain /agricole, paysage,
- Sensibiliser les habitants aux conséquences de leur « désir d'habiter ».

La mise en place d'une politique foncière ambitieuse serait également un levier d'action de premier ordre.

II - développer une autre mobilité : transports en commun, déplacements doux, limitation de l'usage des véhicules individuels

L'état des lieux

Le territoire du Pays d'Aix subit un nombre de déplacements croissants en voitures particulières qui vont de pair avec le développement des nuisances. Ainsi en 2004, plus d'un million de déplacements internes quotidiens étaient comptabilisés, tous modes et tous motifs confondus. 66 % des déplacements étaient réalisés en voiture et l'on comptait en moyenne 3 voitures par ménage.

Face à ce constat, la Communauté du Pays d'Aix a mis en place une politique de déplacement ambitieuse qui porte ses fruits : en 2007, 19 millions de personnes ont profité des services de bus et cars de la Communauté du Pays d'Aix.

L'objectif de la CPA est d'augmenter la part de transports en commun à 11% (au lieu de 7% en 2003). Sa stratégie globale, repose sur le développement de l'offre ferroviaire et la réorganisation des transports en communs routiers et l'encouragement à une moindre utilisation de la voiture (parkings de persuasion ...).

La question de la mobilité est en prise directe avec de nombreux objectifs de la Charte : qualité de l'air, nuisances sonores, lutte contre le changement climatique, évolution des comportements et santé humaine.

Les enjeux

Pour limiter les déplacements en véhicule individuel, le premier enjeu relève des formes urbaines et de l'organisation du territoire. Ce point est présenté dans le 1^{er} principe de la Charte.

Au delà de la nécessaire densification des constructions, les enjeux identifiés en la matière sont de :

- Conditionner l'urbanisation à une desserte efficace par les transports en commun,
- Raccourcir les distances entre activités et habitat, notamment via une politique foncière adaptée.

Par ailleurs, il faudra adopter des actions différenciées selon la typologie du trafic : fret, transit, déplacements domicile-travail, ...

3 axes de travail ont été proposés :

- **Contraindre l'utilisation de la voiture**, par exemple, via la politique de stationnement, la limitation des vitesses, en donnant la priorité aux transports en commun et aux déplacements doux sur des espaces partagés, en privilégiant les transports en commun en site propre notamment sur des sites connaissant de nombreux embouteillages (y compris sur des voies rapides), ...
- **Poursuivre le développement de l'offre alternative à la voiture** : réhabiliter les lignes de train, développer l'offre en transports en commun, le covoiturage et les modes doux de déplacement, renforcer l'intermodalité, mieux desservir les zones de travail par les transports en commun,...
- **Renforcer l'attractivité des transports en commun** : tarif, accessibilité, fréquence, confort, rapidité, couverture du territoire,...

III - Identifier et valoriser les potentialités locales et s'engager dans des objectifs « croissance verte »

L'état des lieux

Du fait de son positionnement géographique, de son climat, le territoire de la Communauté du Pays d'Aix est un territoire riche.

- au niveau économique : plus de 34 000 entreprises sont implantées sur le territoire, qui offre 101 zones d'activités sur plus de 2200 ha, et qui représentent 65 000 emplois, des pôles de recherche et de compétitivité innovants,
- Une activité agricole bien développée (32 000 ha d'espaces agricoles) et reconnue, 7 AOC (5 AOC viticoles et 2 oléicoles) et plusieurs labels rouges,
- Des espaces naturels de qualité : 4 cours d'eau de qualité, au moins 36 espèces animales et 71 plantes protégées et 184 espèces animales et 114 plantes potentiellement présentes et protégées,

- Des espaces naturels exploitables (18 000 ha de forêts) et en constante augmentation (110 000 m³ de bois par an)
- Une attractivité touristique importante,
- Un patrimoine culturel fort (209 monuments historiques, sites inscrits et classés).

Ces potentialités, les acteurs du Pays d'Aix savent les exploiter, mais pas toujours suffisamment. De plus, c'est dans la valorisation des potentialités locales que les liens du développement durable trouvent toutes leurs places. En effet, comment mieux lutter contre le changement climatique qu'en consommant local ? Ne vaut-il pas mieux maintenir les activités des entreprises, l'emploi et les agriculteurs locaux plutôt que favoriser l'importation de produits d'autres territoires ? Comment lutter efficacement contre les incendies sans exploiter la ressource forestière ?

Ce sont quelques questions qui montrent qu'il est urgent de valoriser pleinement les ressources locales et d'inciter à une utilisation locale.

Les enjeux

Les ressources sont nombreuses et elles doivent être valorisées. Cela passe nécessairement par la mise en place d'une politique foncière coordonnée. L'utilisation des ressources locales doit avoir pour objectif de :

- Maintenir des secteurs dédiés à l'agriculture ou à l'exploitation forestière
- Travailler sur les débouchés de la filière bois en particulier bois d'œuvre et bois énergie
- Développer des filières environnementales locales : énergie, éco-construction, ...

Dans tous les domaines, **la priorité doit être donnée aux circuits courts** ; en favorisant les filières courtes de production et de consommation (réduire la distance entre production et lieux de consommation), ainsi on lutte concrètement contre les émissions de polluants, contre le changement climatique (moins de transport) et on favorise l'emploi local.

- Produire et consommer local ; préserver une agriculture locale de qualité et diversifiée répondant aux attentes de la population et aux lois Grenelle.
- Organiser la distribution vers les circuits courts
- Identifier et faire connaître ces produits locaux

IV - Réformer fondamentalement les comportements : éduquer, former, sensibilisation, informer

Même si les acteurs du territoire mettent en place des conditions favorables à l'amélioration de l'environnement, chaque habitant est aussi un acteur incontournable. La modification des comportements passe par une politique d'éducation, de formation et d'information forte sur l'ensemble des thèmes de l'environnement et du développement durable.

L'éducation à l'environnement est un élément déterminant pour l'évolution des mentalités. Pour agir sur l'environnement, il existe des solutions techniques, mais il est aussi très important de prendre en compte l'aspect comportemental. Ainsi, l'éducation à l'environnement des citoyens devrait être une politique prioritaire.

La sensibilisation à l'environnement est nécessaire pour tous, jeunes et adultes, même si les enfants restent une cible prioritaire. Cependant, la sensibilisation ne doit pas être tournée uniquement vers le grand public. Tous les acteurs du territoire doivent prendre conscience de leur impact sur l'environnement. Pour cela, la sensibilisation doit intégrer le monde économique, les collectivités publiques, les agriculteurs, les forestiers ...

Les moyens de communication et les messages doivent alors être adaptés à ces publics-cibles.

Le grand public et les acteurs du territoire n'ont pas une même vision du territoire et ne sont pas concernés de la même manière par les questions environnementales. Les outils de communication et leur contenu doivent donc être adaptés au public visé. De plus, l'éducation à l'environnement doit être pensée de manière positive, au lieu d'être vécue comme une contrainte.

Afin de toucher le public le plus large possible, il est nécessaire de rendre explicite les messages, de coordonner l'action des différents acteurs impliqués et de s'appuyer sur des structures de proximité.

Enfin les collectivités dans leurs activités quotidiennes doivent être exemplaires afin de conforter les messages qui seront diffusés au grand public.

Ces principes renvoient à des politiques de la CPA ou des communes (Transports, aménagement, urbanisme, économie, communication) qui n'entrent pas directement dans le champ habituel de l'environnement. Il s'agit bien au travers de ces principes de travailler **sur les causes de la dégradation environnementale plutôt que sur les conséquences**, approche qui s'inscrit parfaitement dans les fondements d'une politique de développement durable.

LES OBJECTIFS

17 objectifs partagés par les acteurs de l'environnement

I - Adopter des modes de vie, de production et de consommation durables

En quelques décennies, nos modes de vie ont fortement évolué. Le niveau de consommation et la quantité de déplacements ont fortement progressé. Au final, notre mode de vie est le principal facteur de pollution : consommations énergétiques, transports de marchandises, déplacements de personnes (voiture, avions, ...), productions industrielles responsables de nombreuses pollutions dans nos pays, les pays traversés ou dans les pays producteurs, ...

Il est donc urgent d'adapter nos modes de vie, de production et de consommation afin de limiter notre impact environnemental : à court terme les solutions technologiques ne pourront pas apporter toutes les réponses.

Si le mot de décroissance a quelque fois été avancé, les acteurs préfèrent parler de « croissance verte » pour résumer les actions qui doivent guider maintenant nos modes de vie et de production.

Ces constats ont largement fait consensus lors de la préparation de la Charte et plusieurs axes de travail émergent prioritairement sur le Pays d'Aix. Comme nous l'avons vu, la valorisation des ressources locales et la mise en place de circuits courts est le premier enjeu qui s'est dégagé face à ces constats. Mais il s'agira également de faire évoluer les modes de production en s'appuyant sur les atouts locaux du Pays d'Aix : le développement d'une économie environnementale, d'une agriculture de qualité et de filières d'éco-construction sont des priorités. Il sera également nécessaire de faire évoluer les comportements, en particulier sur la question des déchets (réduction à la source, tri ...).

Objectif 1 : S'engager sur le développement d'une économie verte

Le Pays d'Aix est un territoire qui bénéficie d'une forte attractivité économique (taux de création d'entreprise moyen de 12,7%). Ce développement est porteur d'emplois et de richesses pour le territoire, ce qui est un véritable atout. Pour autant, ce développement pose des questions environnementales : pressions foncières, saturation des axes routiers et différentes nuisances et pollutions.

Au travers de la Charte pour l'environnement, la Communauté du Pays d'Aix souhaite s'engager sur le développement d'une économie environnementale. Pour cela, plusieurs leviers sont mobilisables :

- Poursuivre sur la voie de la qualité environnementale des zones d'activités existantes et en création, notamment en mettant l'accent sur les dessertes par les transports en commun et les déplacements internes en modes doux, la qualité des aménagements et des bâtiments ...),

- Mobiliser les entreprises sur leurs pratiques, par le développement de démarches globales de type systèmes de management environnementaux,
- Mobiliser les entreprises sur leurs process et modes de production : écologie industrielle, éco-conception (potentialité Cap Energie),
- Accueillir des entreprises travaillant dans le secteur de l'environnement et tout particulièrement dans le secteur de l'énergie; ce qui suppose :
 - D'évaluer le potentiel du territoire,
 - de définir des outils d'accueil à développer,
 - de formaliser une stratégie d'ensemble cohérente sur le territoire qui s'inscrit dans des objectifs de « croissance verte »

L'atteinte de ces objectifs suppose la mise en place d'une animation économique et d'actions d'information et sensibilisation, pour faire connaître les actions possibles aux entrepreneurs et pour faire émerger des actions collectives.

Objectif 2 : Maintenir une activité agricole de qualité et de proximité

Les surfaces agricoles du Pays d'Aix couvrent 32 000 ha soit 25 % de la surface du territoire. Entre 1979 et 2000, le territoire a perdu 12,5% de sa SAUée (Surface Agricole Utilisée) et le nombre d'exploitants a baissé de 39 %. Ce phénomène est lié à des changements de pratiques et à des pressions foncières en particulier à proximité des agglomérations (accroissement des villes, développement des infrastructures...) Cette pression foncière se fait surtout ressentir pour les jeunes agriculteurs qui ont des difficultés pour s'installer.

L'activité agricole reste très diversifiée : céréales, viticulture, cultures légumières, oléiculture...). Cette diversité participe à la structuration des paysages et à la préservation et l'entretien des milieux naturels. De plus, les produits issus de l'agriculture du Pays d'Aix sont réputés de qualité : 7 Appellations d'origine contrôlées et 3 Labels rouges. Favoriser une agriculture économiquement pérenne et soutenir la diversité et la qualité de l'agriculture est donc un objectif primordial sur le Pays d'Aix.

Enfin, l'agriculture participe à la structuration économique du territoire. Par exemple, le blé produit sur le Pays d'Aix est valorisé dans des filières courtes : la trituration se fait à Marseille. Le développement des filières courtes permettrait de réduire les transports et rendrait l'agriculture plus viable sur le territoire.

Ainsi il convient de préserver les surfaces agricoles voire d'en créer de nouvelles, mais aussi d'aider l'installation de jeunes agriculteurs. L'incitation à la transmission est une piste, le travail sur le foncier en est une autre. Une vigilance doit être apportée sur l'utilisation du sol pour de nouvelles activités liées au développement durable (production de biomasse, agrocarburants, projets photovoltaïques...). Ces nouvelles activités ne doivent pas entrer en concurrence avec les activités agricoles.

Favoriser une agriculture de qualité nécessite d'inciter à de meilleures pratiques agricoles, en particulier en ce qui concerne la consommation raisonnée de l'eau et la qualité des eaux rejetées dans le milieu. Cela permettrait de faire évoluer l'agriculture traditionnelle dans l'utilisation des intrants, des pesticides et des ressources et de s'orienter progressivement vers une agriculture biologique, un des objectifs du Grenelle de l'environnement étant

d'atteindre 20 % d'alimentation issue de l'agriculture biologique dans les collectivités en 2012. Par

Cet objectif de développer les circuits courts et locaux de distribution nécessite de

- Identifier et valoriser les produits locaux pour les faire connaître,
- Faciliter la consommation de produits locaux,
- Organiser et promouvoir des filières courtes et locales.

L'ensemble de ce projet pourrait être coordonné dans la Charte Agricole et au sein du projet européen « Rururbal. »

Objectif 3 : Favoriser la réhabilitation et l'éco-construction

En raison de son attractivité démographique et urbaine, le territoire connaît chaque année un nombre important de nouvelles constructions (une moyenne de 1900 nouveaux logements annuels entre 2001 et 2006, dont une majorité de logements individuels).

Or le secteur de la construction doit relever de nombreux défis environnementaux :

- construire des bâtiments performants d'un point de vue énergétique et environnemental, sains pour ses occupants,
- maîtriser les pollutions et les nuisances lors des chantiers.

Depuis 5 ans, la Communauté du Pays d'Aix et ses partenaires, se sont engagés dans des approches expérimentales en matière de qualité environnementale des bâtiments (construction de bâtiments HOE, projet quartier durable), elle a notamment signée la Charte pour la Qualité Environnementale des Bâtiments Méditerranéens, mais l'essentiel de la construction publique et privée du territoire continue à se faire selon des approches traditionnelles.

Pour aller plus loin, la collectivité souhaite :

- anticiper sur les objectifs définis dans le Grenelle de l'environnement notamment concernant l'amélioration énergétique des bâtiments.
- privilégier l'effort sur la réhabilitation, l'enjeu énergétique se jouant essentiellement sur la performance des bâtiments existants,
- Favoriser le développement de l'éco-construction dans toutes ses composantes, avec pour principaux leviers :
 - o Le renforcement de l'information aux citoyens,
 - o La mise en place de règlement d'urbanisme favorable à l'éco-construction,
 - o Aide au développement des compétences des entreprises dans ce domaine et à la qualification des personnels
 - o Le développement d'incitations.

En outre, il faut penser que maîtriser l'impact environnemental des bâtiments commence dès l'amont d'un projet d'aménagement, notamment via son implantation et son orientation.

Objectif 4 : Réduire la quantité de déchets et améliorer leur valorisation

Les actes de consommation impliquent sans exception une production de déchets. Depuis 2003, la Communauté du Pays d'Aix gère la collecte et le traitement des déchets ménagers et assimilés. Dans ce cadre, elle a mis en place le système de tri-sélectif qui progresse année après année ; la collecte en porte à porte se développe, l'information et l'offre de services progresse. Naturellement, le taux de déchets triés progresse et le niveau de valorisation est élevé.

Pour autant, la quantité de déchets collectés continue à augmenter pour atteindre un peu plus de 500 kg/an/habitants en 2007. En outre, seul un tiers de ces déchets fait l'objet d'une valorisation matière, le reste étant essentiellement enfoui. La récupération du méthane se développe sur les centres de stockage.

Des actions ont été mises en œuvre avec les gestionnaires de zones d'activités afin de renforcer la pratique du tri sélectif au sein des entreprises. Pour autant, la gestion environnementale d'autres déchets ne relevant pas de la compétence de la CPA doit être renforcée sur le territoire (déchets de chantiers et déchets de soin en particulier).

Aujourd'hui, les priorités d'actions fixées par la Charte sont :

- Le travail sur la prévention des déchets de manière à réduire les tonnages. Il s'agit en particulier de travailler sur les questions d'emballage et de consigne, sur le développement des pratiques de réutilisation et de réparation, et donc de faire évoluer les modes de consommation, compostage,
- La poursuite et le développement de la collecte sélective (qualité du tri, desserte de nouveaux quartiers en porte à porte, valorisation de la matière organique, compostage sur collectif),
- L'optimisation de la collecte de manière à intégrer d'autres impacts environnementaux (gaz à effet de serre, nuisances sonores, ...).

II - Préserver la biodiversité, les ressources et le patrimoine:

La Communauté du Pays d'Aix jouit d'une richesse biologique remarquable : les espaces naturels et agricoles couvrent 80 % de sa superficie et 51 % de son territoire est concerné par un périmètre réglementaire en faveur de la biodiversité. Si les grandes entités naturelles sont bien identifiées (Montagne Sainte Victoire, Chaîne de l'Etoile, Vallée de la Durance, Massif du Régagnas...), il convient de référencer et hiérarchiser les différents enjeux liés à ces espaces afin d'y mettre en œuvre une gestion durable. Cela concerne en premier lieu les massifs forestiers et la politique DFCI, les grands cours d'eau qui traversent la CPA, ainsi que la frange périurbaine des agglomérations où se mêlent les enjeux liés à l'agriculture périurbaine, continuités écologiques et cadre de vie.

Une des principales menaces de ces milieux et paysages est l'urbanisation croissante qui prend différentes formes sur le territoire (étalement urbain autour des agglomérations et le long des axes de transport, mitage des paysages lié à l'urbanisation diffuse, fragmentation

du territoire par les infrastructures de transport qui bien souvent sont la réponse à l'accroissement des déplacements, pression foncière ...). En définitive, ces phénomènes se font au détriment des espaces agricoles, des espaces forestiers et des espaces naturels.

Afin de limiter son empreinte écologique, le territoire doit mener une réflexion sur la disponibilité et la durabilité de ses propres ressources naturelles. Les 74 000 ha de forêts sont un atout à mieux valoriser. De même la ressource en eau (nappes, 4 grands cours d'eau et leur ripisylve) est une denrée précieuse qui nécessite une gestion durable.

Les services rendus par la nature qu'ils soient d'approvisionnement (sols pour l'agriculture, nappes phréatiques pour l'eau...), de régulation (épuration des eaux, zone d'expansion des crues, espaces de loisirs et de détente...) ou de support de loisirs, restent méconnus et peu valorisés sur le territoire. Les actions de sensibilisation à destination des décideurs, des gestionnaires, mais aussi des habitants sont à développer pour faire changer les comportements.

Objectif 5 : Préserver et valoriser les espaces naturels du Pays d'Aix en renforçant les trames vertes et bleues

Le Pays d'Aix est couvert à 80 % par des espaces naturels, agricoles ou forestiers et abrite un patrimoine naturel exceptionnel. La plupart des Communes du Pays d'Aix est concernée par une ou plusieurs « Zones Naturelles d'Intérêt Ecologique, Floristique et Faunistique », sites Natura 2000 ou autres protections réglementaires. Le patrimoine naturel est le plus souvent synonyme d'un cadre de vie de qualité.

Ce patrimoine naturel, atout incontestable du territoire, n'est pas toujours bien connu et subit des dégradations de deux ordres : abandon des pratiques et défaut d'une gestion adaptée, certains espaces s'enfrichent, d'autres subissent la pression foncière aux abords des zones urbaines, voire des dégradations (dépôts sauvages...).

Cet objectif de préservation et de valorisation des espaces naturels nécessite de :

- **améliorer la connaissance** pour élaborer et mettre en place des mesures de gestion adaptées ainsi que pour informer le public sur les richesses naturelles du territoire. Elle doit concerner l'ensemble des milieux naturels : cours d'eaux, forêts, espaces agricoles mais aussi biodiversité urbaine souvent méconnue et délaissée et qui participe au cadre de vie des populations.
- **mener des actions de gestion adaptées aux milieux**, en particulier dans les sites Natura 2000 et pour les ripisylves. Les espaces agricoles sont aussi support de biodiversité et nécessitent donc des mesures de gestion en faveur de cette diversité. Enfin, dans les zones urbaines, la gestion différenciée des espaces peut être promue.
- **restaurer la fonctionnalité de ces milieux** en créant une trame verte et bleue cohérente. Cette trame verte et bleue nécessite une continuité entre les grands massifs, mais aussi tout le long des cours d'eau. La présence de nature en ville doit participer à cette continuité. Les infrastructures linéaires fractionnent les espaces, il convient donc de les aménager de façon à ne pas rompre la continuité des milieux traversés. Par ailleurs, la restauration de milieux naturels peut contribuer à améliorer certains services rendus par la nature en particulier pour limiter les risques naturels

(ex : restaurer des cours d'eau en leur laissant plus de liberté dans les espaces naturels et/ou agricole qui les bordent permet de limiter les risques dans les zones urbaines situées en aval). Les outils fonciers et réglementaires peuvent être sollicités dans cet objectif.

- **Favoriser la découverte de ces espaces.** Le patrimoine naturel nécessite d'être valorisé car il participe au bien être des habitants, il est également un moyen de faire connaître la richesse du patrimoine naturel auprès des nombreux visiteurs du territoire. Cependant l'ouverture au public ne doit pas conduire à la dégradation des milieux du fait d'une surfréquentation ou de pratiques destructrices (ex : sports mécaniques), elle nécessite de d'encadrer la fréquentation en réalisant des aménagements appropriés. Cette valorisation doit aussi concerner la « Nature ordinaire » en particulier au cœur des villes et sur les franges urbaines, espace souvent délaissé au profit de la valorisation des milieux et espèces protégés.

La gestion efficace des espaces naturels nécessite la cohésion et la coordination de tous les gestionnaires (forestiers, agriculteurs, syndicats de rivières, services espaces verts des communes ...) afin de mener une gestion globale cohérente sur l'ensemble du territoire.

Objectif 6 : Gérer durablement la forêt méditerranéenne,

Le territoire est couvert par plus de 74 000 ha d'espaces forestiers soit 57 % de la surface du Pays d'Aix, répartis en neuf grands massifs où la forêt privée représente environ 70 % de la surface forestière.

Sur 17 080 propriétaires forestiers privés, les trois quarts possèdent moins de 1 hectare et 80 % moins de 2 hectares. Une politique incitative permettant de fédérer les propriétaires privés et de dynamiser le regroupement des surfaces privées à entretenir. Cela permettrait de mutualiser les moyens et favoriserait la mise en place de documents de gestion durable de la forêt.

Par ailleurs, au cours des étés 2001 et 2003, le territoire de la Communauté du Pays d'Aix a été touché par de nombreux incendies causant des dégâts écologiques et paysagers. Les risques les plus notables se font ressentir à la frange des zones urbaine qui s'étalent sur les espaces forestiers. La gestion durable des espaces forestiers passe par la poursuite de la politique DFCI (Défense des forêts contre les incendies) déjà engagée sur le territoire. En effet au-delà de l'objectif premier de réduire les risques, elle permet de sensibiliser les propriétaires à l'équilibre à trouver entre les objectifs de production et les objectifs de préservation de la biodiversité et des paysages (ex : choix et sélection des essences, entretien des chemins, surveillance des massifs...).

Objectif 7 : Valoriser la ressource bois et biomasse, une ressource locale et renouvelable génératrice d'emplois non délocalisables et permettant l'intégration sociale de personnes issues de milieux défavorisés.

Le Pays d'Aix possède une abondante ressource en bois. Les surfaces forestières sont en expansion et le volume de bois sur pied s'accroît de 110 000 m³ par an. Il est aujourd'hui estimé à 2,3 millions de m³. Les prélèvements annuels atteignent 25 000 m³ et les surfaces exploitables sont estimées à plus de 17 500 ha en forêt privée. Cette ressource abondante en bois sur le Pays d'Aix est renouvelable. Elle mériterait d'être plus utilisée et mieux valorisée localement.

La valorisation de cette ressource locale et renouvelable passe par la recherche de nouveaux débouchés et l'organisation de la filière bois en général. Les filières « pâte à papier » et « trituration » sont aujourd'hui bien organisées sur le territoire, il semble pertinent de chercher à développer les filières « bois construction » et « bois énergie ». Cependant, il conviendra de concilier l'exploitation de cette ressource avec les enjeux liés à la préservation de la biodiversité. Des actions de sensibilisation doivent donc être engagées en direction des propriétaires forestiers, de la profession mais aussi des consommateurs.

Objectif 8 : Préserver la disponibilité et préserver la qualité de la ressource en eau

Le territoire ne rencontre pas aujourd'hui de problème d'approvisionnement en eau grâce à une ressource abondante (Verdon, Durance) et un héritage d'organisation de la distribution. Cependant, le contexte actuel de changement climatique mais aussi les objectifs internationaux pris par la France pour arriver à un bon état écologique des masses d'eau (Directive Cadre sur l'eau) nécessitent de préserver la disponibilité en eau sur le territoire. Cette amélioration de la qualité concerne les cours d'eau mais aussi les nappes phréatiques. Elle passe par des actions de sensibilisation mais aussi de rappel à la loi.

La notion de disponibilité d'une telle ressource comprend non seulement la quantité mais aussi la qualité de l'eau. Une meilleure gestion de la ressource en eau s'impose. Cette gestion nécessite de mieux utiliser la ressource en surface (organisation de la répartition des usages, rendement des réseaux ...) voire de réduire sa consommation, et ce, par tous les acteurs concernés tels que les collectivités, les habitants, les agriculteurs et les industriels. Par ailleurs, un contrôle accru des points de captage dans la nappe devra être effectué.

Améliorer la qualité physico-chimique de l'eau passe par la lutte contre les pollutions sous toutes ces formes : défaut d'assainissement, résidus industriels, résidus des intrants agricoles ... Cette vigilance doit être accrue en particulier sur les zones d'extension de l'urbanisation pour éviter de dégrader les espaces naturels (zones humides, cours d'eau..).

III - Instaurer un environnement respectueux de la santé et de l'homme

Nos modes de vie et de consommation ont un effet direct et quotidien sur notre santé.

Nos modes de construction, nos déplacements, le contenu de notre assiette entraînent la multiplication des substances chimiques dans notre environnement direct : Agriculture traditionnelle et utilisation de pesticides, voiture individuelle et oxydes d'azote ou particules fines, eau potable et nitrates ... déclenchent des dysfonctionnements du système respiratoire, des cancers, des allergies ou des mortalités prématurées.

Ainsi, l'ensemble des actions qui seront menées en matière d'urbanisme et construction, de développement des transports en commun, de lutte contre le changement climatique aura un impact de près ou de loin sur notre santé.

Les avancées scientifiques font apparaître de nouveaux liens entre notre santé et notre environnement. Afin de s'en prémunir les recherches doivent être poursuivies. L'information des citoyens reste fondamentale, tant pour modifier les comportements générant des pollutions (mode de consommation, transports etc...) que pour adopter des comportements de prévention, notamment vis-à-vis des personnes les plus sensibles.

Objectif 9 : Améliorer les connaissances (qualité de l'air, bruit, ondes électromagnétiques, exposition des populations ...)

Sur certaines thématiques telles que la qualité de l'air et le bruit, la Communauté du Pays d'Aix a déjà mis en place des outils d'évaluation des sources de nuisances et des pollutions. En particulier des plateformes de modélisation ont été développées afin d'apprécier l'incidence des projets d'aménagement et d'actions sur la qualité de l'air et le bruit. Il s'agit d'utiliser ces outils pour une aide à la décision dans les projets. Cependant certains sujets n'ont pas encore été traités au niveau local et notamment la problématique des ondes électromagnétiques.

Il est donc nécessaire de développer et de faire vivre ces outils de modélisation et de simulation, de mettre en place des indicateurs de suivi et de développer les sujets qui n'ont pas encore été abordés. L'objectif sera ensuite de connaître les impacts de ces pollutions sur la population, de tenter de les réduire à la source et d'informer les habitants sur les comportements à avoir.

Objectif 10 : Améliorer la qualité de l'air intérieure et extérieure et se protéger des impacts sur la santé

La pollution a un impact négatif sur la santé humaine :

- ***Effet à court terme*** des pics de pollution avec l'augmentation de la mortalité, des hospitalisations ou des passages aux urgences pour causes respiratoires et cardiovasculaires etc... Ces phénomènes étant plus marqués chez les sujets âgés et les enfants.
- ***Effet à long terme*** de l'exposition aux pollutions chroniques avec l'augmentation du risque de développer un cancer ou une maladie cardio-pulmonaire (infarctus du myocarde, asthme...), morts prématurées, qualité et espérance de vie réduites.

Sur le territoire, la qualité de l'air extérieure est considérée comme moyenne : les principaux polluants responsables sont l'ozone, les particules en suspension, les oxydes d'azote (15% des sites dépassent la valeur limite en NOx applicable en 2007 (46,2g/m³)).

Ils proviennent pour partie des activités industrielles et d'autre part de la circulation automobile.

La CPA, représente 10 à 25 % des émissions des Bouches-du-Rhône selon les polluants considérés.

Comme cela a été souligné dans les priorités de la Charte, il est donc nécessaire de développer une politique de déplacement ambitieuse pour arriver à améliorer de qualité de l'air extérieur.

L'information des populations les plus sensibles reste un axe majeur pour les pouvoirs publics ; de la même manière, la modification des comportements, et notamment dans les habitudes de déplacement doit maintenant devenir une réalité pour le plus grand nombre.

Par ailleurs, nous passons de 70 à 90% de notre temps dans des espaces clos : logements, lieux de travail, écoles, établissements recevant du public, transports. Au début des années 80, l'Organisation Mondiale de la Santé a attiré l'attention des dirigeants politiques mais aussi du grand public sur les effets sanitaires d'une qualité de l'air intérieur dégradée. Depuis une vingtaine d'années, on assiste en effet à une préoccupante augmentation de la prévalence des allergies et de l'asthme dans les populations occidentales, dont les causes suspectées se trouvent souvent dans les logements. La mise en exergue de ces faits a conduit à une prise de conscience de l'impact sur la santé de l'air que nous respirons dans les bâtiments et autres espaces clos.

Cette problématique doit être plus largement prise en compte, notamment à deux niveaux :

- l'information du public et les politiques d'achat
- la construction et l'utilisation de matériaux sains

Objectif 11 : Lutter efficacement contre les nuisances sonores

L'exposition des populations à des nuisances sonores au quotidien peut avoir des répercussions importantes sur le comportement métabolique du corps humain chez certaines personnes : stress, troubles du sommeil, perturbation du système cardio-vasculaire...

Traversée par de nombreuses infrastructures de transport, les habitants du Pays d'Aix sont fortement soumis à la gêne sonore puisque 6% de la population réside au-delà des seuils de gêne fixés par l'Europe.

Des solutions concrètes doivent donc être adoptées en matière de lutte contre le bruit en définissant un niveau de bruit tolérable et en traitant les habitations qui y sont soumises : diminution des trafics (en lien avec la politique de développement des transport en commun), réduction des vitesses, construction des protections contre les bruit ...

La nécessité de traiter les publics les plus sensibles (scolaires, jeunes) en priorité est avancée.

Par leur comportement, les citoyens génèrent également du bruit en même temps qu'ils le subissent : adopter une politique de communication et d'éducation aux bons gestes et comportements respectueux de l'environnement sera un axe fort de la politique de lutte contre le bruit.

Enfin, la préservation des zones plus calmes est nécessaire pour ne pas avoir à traiter dans quelques années des problèmes de résorption.

Objectif 12 : Faciliter l'accès à des espaces de qualité et de proximité (Nature en ville, aspect social)

Le Pays d'Aix offre une richesse paysagère caractéristique de la Provence : espaces naturels et espaces agricoles : forêts, vignes, oliveraies..., bâtis provençaux, activités humaines passées... De plus, on trouve la nature à proximité des zones urbaines de vastes espaces qui offrent un agréable cadre de vie, des zones de respiration et de tranquillité pour la population locale, support d'activités de découverte et de sport de nature.

Plusieurs études démontrent que la proximité d'espaces verts ou naturels a un impact sur la santé ainsi que sur le stress.

Le renforcement de l'accès pour tous à la nature et le développement d'une « nature ordinaire » en ville sont donc des objectifs qui lient la qualité du cadre de vie à des dimensions sanitaires.

IV - Lutter contre le changement climatique et adapter le territoire

La lutte contre le changement climatique est aujourd'hui l'un des axes majeurs des politiques environnementales internationales, européennes et françaises.

Les problématiques associées à cet objectif sont transversales : énergie, développement économique, déplacement, modes de consommation, production de déchets, ... Le Pays d'Aix n'est pas en reste sur ces thématiques. En particulier, depuis sa création, il agit de manière forte sur les questions de déplacement et d'énergie.

Un objectifs ambitieux a été exprimé pour le Pays d'Aix : tendre à terme vers l'autonomie énergétique en travaillant aussi bien sur la maîtrise des consommations que sur le développement des énergies renouvelables.

La Communauté du Pays d'Aix souhaite s'engager dans ce combat en prenant en compte d'autres objectifs qui ne doivent pas être relégués au second plan : la qualité de l'air et la santé humaine, la préservation de la biodiversité, le tout dans des conditions socialement acceptables.

Le travail sur les 4 priorités de la Charte : maîtrise de l'étalement urbain, valorisation des ressources locales, alternatives aux véhicules individuels et éducation à l'environnement, est un impératif pour une politique ambitieuse de lutte contre le changement climatique.

Il est également nécessaire d'anticiper le changement climatique qui aura lieu, même si nous parvenons à le maîtriser en partie les émissions des gaz à effets de serre. Dans ce cadre, le futur Plan Climat du Pays d'Aix viendra alimenter cet axe de la Charte.

Objectif 13 : Réduire la consommation d'énergie des bâtiments et équipements existants

Les consommations énergétiques des bâtiments résidentiels et tertiaires représentent 20 % des émissions de gaz à effet de serre du territoire.

Le Pays d'Aix et les communes membres sont déjà engagés sur des campagnes d'économie d'énergie sur leur patrimoine, et travaillent en partenariat avec les bailleurs sociaux. Toutefois l'urgence de la lutte contre le changement climatique demande maintenant de relayer ces actions auprès de l'ensemble des acteurs du territoire.

Dans le cadre de la Charte, il s'agira de :

- Poursuivre la réduction des consommations énergétiques des collectivités (éclairage public, bâtiments équipements municipaux),
- Inciter tous les acteurs à réduire leurs consommations : habitants et entreprises,
- Mettre en place des indicateurs et un suivi sur les économies réalisées,
- Sensibiliser et informer sur les économies réalisées,
- Réinvestir les économies réalisées dans des projets environnementaux.

Objectif 14 : Développer les différentes sources d'énergies renouvelables

La Région Provence Alpes Côte d'Azur est fortement dépendante du point de vue énergétique (66 % de l'énergie est importée). En outre, face à une demande croissante, la capacité des réseaux de transport est limitée. Le Pays d'Aix s'est engagé depuis 2003 dans une politique de développement local des énergies renouvelables.

Cette politique a mis fortement l'accent sur le développement :

- de l'énergie solaire (avec l'implantation de plus de 1 000 chauffe-eaux solaires soutenus par la CPA, ce sont 500 t de CO₂ qui sont évitées chaque année),
- de la filière bois énergie (soutien à la structuration de la filière, implantation de chaudières bois sur ses propres équipements, ...)
- récupération et valorisation du Biogaz sur le site du CSDU de l'Arbois, ...

Avec ces objectifs ambitieux, le territoire se positionne comme leader sur les questions de développement des énergies renouvelables. C'est donc tout naturellement que la Communauté du Pays d'Aix souhaite poursuivre son effort et atteindre les objectifs européens et français de 23 % de l'énergie consommées issue d'énergies renouvelables.

Pour cela, il sera nécessaire de raisonner en terme de « bouquet énergétique » et de n'exclure aucune énergie a priori : bois, solaire, éolien... en fonction des potentialités du territoire. Le développement d'une filière-bois énergie locale n'en demeure pas moins un objectif prioritaire.

Objectif 15 : Limiter les autres émissions de Gaz à effet de serres

Au-delà des émissions de liées à la consommation énergétique des bâtiments, les gaz à effet de serres ont de nombreuses sources : les déplacements (40 % des émissions du territoire), les consommations énergétiques des industries et les process industriels (36 % des émissions), la production d'énergie à base d'énergie fossile (centrale thermique de Meyreuil), l'élimination des déchets, l'utilisation des climatisations, ...

Dès lors les principes d'actions prévues par la Charte concernant l'aménagement du territoire et les alternatives à la voiture permettront de travailler fortement sur les émissions liées aux déplacements. Le travail sur les déchets est déjà largement avancé, en particulier via la valorisation du biogaz sur le site du CSDU de l'Arbois.

Il est donc nécessaire de se pencher sur les actions auprès des acteurs industriels et sur les producteurs d'énergie, en liaison avec les actions prévues dans l'axe 1. Des actions de sensibilisation et d'éducation vers des publics variés devront être prévues.

Objectif 16 : Aménager des quartiers durables

L'accueil constant de nouvelles populations a entraîné une forte progression des constructions individuelles et collectives, le plus souvent selon des modèles d'urbanisation fortement consommateurs d'espace et prenant peu en compte les aspects environnementaux. De manière à maîtriser au mieux ce phénomène et ses impacts, le Pays d'Aix souhaite intégrer le développement durable dans chaque projet d'urbanisme.

Cela signifie que chaque projet devra mieux prendre en compte les dimensions sociales et environnementales dans le choix d'aménagement et de construction. Dans ce cadre la CPA a déjà participé à l'élaboration de la Charte pour un « **quartier durable** » des Eco-Maires et a réalisé un Guide « piloter la réalisation d'un quartier durable en Pays d'Aix » à destination des élus et techniciens du territoire. Elle participe au projet européen CATMED visant à promouvoir des quartiers durables méditerranéens.

Pour aller plus loin, il s'agira de :

- concevoir avec les aménageurs des projets pilotes d'éco quartiers,
- diffuser largement les bonnes pratiques de développement durable dans tous les projets d'aménagement, en particulier concernant la performance énergétique,
- travailler sur la requalification de l'existant en intégrant l'environnement,
- prévoir tout nouveau projet en lien avec les transports en commun,

- intégrer une composante sociale forte : les quartiers durables ne doivent pas être réservés aux catégories sociales les plus aisées,
- former les professionnels et aménageurs sur ces thèmes,
- Sensibiliser les habitants sur les impacts de leurs modes d'urbanisation.

Objectif 17 : Adapter le territoire au changement climatique

Les conséquences du changement climatique sont nombreuses tant du point de vue environnemental, que sanitaire et social : tempête, montée des eaux, augmentation des températures, baisse des précipitations, migration climatiques, déplacement de maladies, ... D'ici 50 ans le monde risque de connaître de forte mutation qu'il est nécessaire d'anticiper.

Les projections selon un scénario modéré à l'échelle régionale, prévoient une augmentation des températures moyennes de 3° en été, dès 2050. Une baisse significative des précipitations est également à l'ordre du jour, ce qui fait peser un risque sur le renouvellement de la ressource en eau. En somme, à la fin du siècle le Pays d'Aix risque de connaître un climat andalou.

Quels seront les impacts de ce climat sur la végétation, l'agriculture et la santé ? Le premier enjeu est donc d'affiner les connaissances sur les impacts spécifiques au Pays d'Aix.

Il faudra ensuite anticiper les effets en adaptant au maximum le territoire à ce futur climat : choix des espèces végétales adaptées, confort d'été des bâtiments recevant du public, limiter les îlots de chaleur en ville, développer une agriculture économe en eau ... Des échanges avec des territoires ayant, aujourd'hui, le climat aixois de demain pourrait être fructueux sur ce point.